

inFO Retraités

La violence aveugle continue de frapper et nos amis londoniens sont cruellement éprouvés peu après l'odieux massacre de Manchester. Quelques temps auparavant notre pays lui-même était frappé : notre Police Nationale à nouveau endeuillée.

Notre Syndicat national et la Section Nationale des Retraités ont apporté leur total soutien à nos camarades policiers et à nos camarades d'Unité SGP Police FO et exprimé leurs condoléances aux proches du jeune collègue assassiné et aux policiers blessés.

La lutte contre le terrorisme demeure la priorité et tous les moyens doivent effectivement être mis en œuvre pour enrayer ce fléau. C'est aussi l'Europe qui est interpellée dans ses fondamentaux car c'est d'abord sa raison d'être que d'œuvrer à préserver la sécurité collective.

B.R.



DANS CE NUMÉRO

Edito.....	1
Situation.....	2
Finances.....	2
Santé.....	3
Le saviez vous.....	4
Des chiffres.....	5
Billet d'humour.....	6
Lettre	7—10

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SITUATION GENERALE

Un nouveau gouvernement se met en place.

La campagne électorale n'a pas permis d'avoir un vrai débat sur les sujets qui nous préoccupent et force est de reconnaître qu'il n'a guère été question des retraités et des personnes âgées.

C'est pourquoi les retraités se sont mobilisés le 30 mars dernier à l'appel de leurs organisations syndicales et associations.

La place des retraités et leur pouvoir d'achat en étaient le thème central.

La participation a été globalement bien suivie même si on aurait souhaité un mouvement de masse de plus grande ampleur. L'essentiel en tout cas est d'être là.

Les organisations syndicales et associatives de retraités (groupe des 9 dont notre organisation fait partie) ont récemment adressé une lettre au Président de la République. Elle fait le point sur nos revendications et attentes. Vous trouverez, ci-après, le texte intégral de ce courrier qui aujourd'hui, nous permet de prendre date. Il a été adressé au Président de la République le 19 Mai 2017.

Vous pouvez prendre connaissance de cette lettre au président en annexe de notre magazine

FINANCES PUBLIQUES

Les dotations aux collectivités locales continuent de baisser globalement – **environ 100 Md en 2017 (Loi de Finances 2017)** - mais une péréquation est instituée entre les communes. Elle est jugée le plus souvent insuffisante ou pénalisante eu égard aux transferts nouveaux de missions régaliennes. Les départements sont les plus forts contributeurs et ils ont en charge l'aide sociale dont le coût ne cesse de croître.

Dans ce contexte on peut craindre que les collectivités locales compensent le désengagement de l'Etat par une augmentation de la fiscalité et la perspective de la réforme annoncée de la taxe d'habitation donne encore moins de visibilité....

Prélèvement à la source reporté d'un an mais 50 M € ont déjà été dépensés en études et tests.

La Fédération des Finances FORCE OUVRIERE a toujours plaidé pour l'abandon de cette réforme. Rappelons que la complexité et l'originalité de notre système fiscal posent des problèmes quasi insolubles sans compter les réserves sur la confidentialité des données personnelles et familiales qui n'est plus assurée. De plus ce sont les salariés qui font les frais c'est-à-dire l'avance.



SANTE

Prise en charge des Affections Longue Durée (ALD) à 100 % par l'assurance maladie :

Attention vigilance : 9 M sont actuellement concernés, 13 M à l'horizon 2025 grâce au progrès de la thérapeutique.

Le débat est lancé et on en voit bien l'objectif encore avoué. Plus de 30 % des dépenses de remboursement sont liées aux ALD. Les patients souffrant d'un diabète II ont augmenté de 12 % chez les seniors comme chez les jeunes. Des analystes pointent la mauvaise hygiène de vie.

Le constat doit amener à privilégier davantage les actions de prévention en constituant de véritables filières interprofessionnelles, accessibles constituées d'un réseau de professionnels en nombre suffisant et formés.

La loi ASV le prévoit dans son exposé des motifs mais il faut maintenant des actions concrètes.

Il serait inacceptable en revanche d'en tirer prétexte à rechercher de nouvelles économies en remboursant moins et en transférant la charge aux complémentaires. On creuserait encore davantage les inégalités. Surtout on créerait un précédent qui, à la longue, pourrait remettre en question le principe même de la prise en charge de la maladie du moins au titre de la solidarité.

Une grippe mortelle

un virus particulièrement virulent. L'épidémie de grippe a contribué cette année à une surmortalité élevée, d'après un compte rendu publié par l'Agence de Santé publique France.

En 9 semaines d'épidémie, de début décembre à début février, le nombre de décès en excès, toutes causes confondues, est estimé à 19 400.

Un bilan plus lourd que lors de la dernière grande épidémie, il y a deux ans.

Les personnes âgées de plus de 65 ans en ont été les principales victimes.



UNE IDEE DE RECETTE :

Tapenade d'olives vertes aux anchois et au thon



Préparation :
10 minutes

Réalisation :

Egoutter les olives, les rincer sous un filet d'eau froide.

Passer au mixeur le thon, les gousses d'ail épluchées, et les olives pendant 10 s.

Ajouter à la préparation les filets d'anchois avec leur huile, le vinaigre et l'huile d'olive.

Mixer jusqu'à obtention d'une pâte lisse et onctueuse.

Rectifier l'assaisonnement avec le jus de citron et le poivre du moulin.

Tartiner les tranches de baguette avec la tapenade aux olives.

Décorer avec les œufs durs hachés finement.

Ingrédients pour 4 personnes :

- ⇒ 1 boîte de thon au naturel (100 g)
- ⇒ 2 œufs durs
- ⇒ 400 g olives vertes aux anchois
- ⇒ 1 petite boîte d'anchois à l'huile (50 g)
- ⇒ 1 c. à soupe de vinaigre balsamique
- ⇒ 1 c. à soupe de vinaigre de xérès ou de Banuyls
- ⇒ 4 c. à soupe d'huile d'olive
- ⇒ 2 gousses d'ail
- ⇒ Le jus d'un demi-citron
- ⇒ Tranches de baguette de campagne grillées
- ⇒ Poivre du moulin

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans quel pays les habitants sont-ils les plus grands ?

Les plus grandes personnes de la planète se trouvent au Pays-Bas, les hommes y mesurant en moyenne 1,84 m et les femmes 1,71 m. Des chiffres largement supérieurs à la moyenne mondiale, qui est aujourd'hui de 1,73 et 1,61 m. Pourtant les Néerlandais partaient de loin car ils étaient les Européens les plus petits du continent au XVIIIème siècle,

avec une taille moyenne de 1,65 m pour un homme. Selon une étude parue dans la revue Science, cette progression s'explique par l'amélioration de leurs conditions de vie et notamment de leur alimentation. Un phénomène commun à la plupart des pays à l'époque. Mais la Hollande est sortie du lot en devenant rapidement l'un des principaux producteurs mondiaux de lait et de fromage, des produits de grande consommation qui jouent un rôle clé dans la croissance du corps humain.

DES CHIFFRES

COP 21 :

Réchauffement climatique, objectif : limiter à 2 % l'élévation des températures du fait des activités industrielles. L'enjeu : à cause du réchauffement climatique le niveau des mers monte : 1,8 mm/an au cours du 20^{ème} siècle mais une accélération à partir de 1990 avec une prévision de 1 à 3 mètres d'élévation du niveau de la mer d'ici à 2100 selon certaines estimations.

Les USA sont le deuxième émetteur de dioxyde de carbone et représentent 14 % des émissions mondiales de CO2.

40 % des retraités bénéficient au plus de 1.200 € de revenus mensuels.

On estime à près de **20 % la perte du pouvoir d'achat** des retraités depuis 10 ans.

Chômage : + 65 % en 10 ans soit 1 M de chômeurs en plus.

Dans ce contexte l'évasion de nos entreprises pose un réel problème par exemple les « Chaussures André », historiquement un fleuron de l'industrie française, distribuent en France entre autres, mais fabriquent essentiellement à l'étranger (Portugal, Italie, Espagne...). Leurs dirigeants estiment à 40 % l'augmentation du coût de production si on fabriquait en France. Les Français sont en Europe les plus grands consommateurs de chaussures : en moyenne annuelle 7 par personne (4 pour les hommes, 9 pour les femmes).

2016 Egalité femmes/hommes : encore 25 % de différences salariales mais hommes et femmes n'évoluent pas à égalité dans leur carrière, la femme supportant l'essentiel des charges familiales et les contraintes qui en résultent sur la carrière, l'avancement, la mobilité professionnelle. Dans le secteur public les femmes retraitées sont désavantagées du point de vue de la prise en compte des bonifications de trimestre par enfant élevé.

Smic brut : 9,76 €/heure (1 649,44 € pour 169 heures)

Minimum vieillesse : 9 609 €/an pour une personne seule, 14 918,90 €/an pour un ménage

Allocation handicapée : 808,46 €/mois

Aide ménagère à domicile : plafond de ressources personne seule : 9 612 €/an, couple 14 916 €/an

Minimum de traitement fonction publique à temps complet : 1 480,27 €/an

Pension minimum garanti (pour une carrière complète) : 1 158,05 €

Journée Solidarité (lundi de Pentecôte) instaurée en 2004 pour financer la prise en charge des personnes handicapées. Depuis 2008 l'employeur fixe librement la date et les modalités de la journée travaillée non payée : la mesure a rapporté 28 Md d'euros depuis sa création.

BILLET D'HUMOUR : de quoi perdre sa langue

Organisation d'une journée de travail : Le « **coach** » en accord avec votre « **manager** » a organisé un « **work coffee** », puis un « **brainstorming** » à partir des éléments que vous aurez déposés dans le « **think tank** ».

A 11 h un petit « **break** », puis à 13 h un « **lunch** » sera servi. En fin d'après-midi « **debriefing** ». Ne soyez pas stressés, restez « **cool** ». Certains sont déjà « **border line** », ne frisez pas le « **burn out** » !

Vocabulaire sans doute très « **in** » !

Traduisons : Un animateur en accord avec le directeur a organisé un échange convivial autour d'un café où chacun se présentera à une personne et réciproquement, puis, à partir des propositions que vous aurez déposées dans la « boîte à idées » nous réfléchirons ensemble à une nouvelle organisation.

Pause puis déjeuner rapide.

Restez calmes, certains sont déjà surchargés, ne frisez pas pour autant la dépression profonde....



Syndicat FO PREFECTURES
et des services du Ministère de
l'Intérieur

13 rue CAMBACERES PARIS 8ème

Téléphone : 0140076291

Télécopie : 0140071022

Messagerie :

fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Twitter : @fopref

Facebook : FO PREFECTURES



L'été est là. Que chacune et chacun d'entre vous profite bien de ce répit et passe d'agréables moments en famille ou entre amis.

Que toutes celles et ceux qui sont dans la souffrance ou la maladie soient assurés de notre soutien et de notre fidèle pensée.

Monsieur le Président,

Les citoyens et citoyennes de ce pays viennent de se prononcer et de vous élire à la présidence de la République.

Au cours de la campagne qui a précédé, vous avez fait parvenir aux organisations de retraités, par courrier du 18 avril 2017, les orientations qui seraient celles de votre gouvernement concernant les retraites. Nous vous en remercions.

N'ayant pas souhaité interférer dans la campagne électorale, nous avons différé une réponse qu'il est maintenant utile de porter à votre connaissance.

Depuis 4 années, nos organisations mènent une campagne pour informer les pouvoirs publics, les médias et la population des attentes et préoccupations des retraité-e-s.

Comme vous le soulignez, la génération actuelle a (re)bâti la société dans laquelle nous vivons. Si elle a « **participé aux avancées sociales** », c'est aussi qu'elle a travaillé dur pour les obtenir et les financer par son travail : nulle gratification dans cet état de fait mais la contrepartie de l'effort fourni.

Pour nos organisations, cette contribution au redressement du pays en 1945 et après s'est concrétisée dans le socle social représenté par la Sécurité sociale et le système des retraites fondé sur la répartition à prestation définie. Chacun reçoit selon ses besoins, cotise selon ses moyens, ce qui permet l'acquisition de droits sans les cotisations correspondantes (maternité et éducation des enfants, précarité, réversion, etc.).

Nous sommes donc particulièrement attachés à la retraite par répartition à prestation définie et à la solidarité intergénérationnelle, répartition dont les conditions sont connues (taux de remplacement, années de cotisations, âge légal de départ à la retraite) pour faire en sorte que l'appartenance à une génération donnée n'empêche pas l'exercice de la solidarité des autres générations à son égard.

► ***Nous ne voulons pas d'un système par répartition à cotisations définies (dit système à point) qui s'apparente au système suédois. Pour rappel, le 1^{er} ministre suédois déclarait en février 2012 que les actifs devraient travailler jusqu'à 75 ans s'ils voulaient bénéficier du même niveau de retraite qu'en 2011.***

Nous sommes également attachés à la reconnaissance de la place et du rôle des retraité-e-s dans la société actuelle. Pour nos organisations, il ne peut s'agir d'un simple appel d'ordre compassionnel, mais de la reconnaissance du statut social du retraité lié à son passé de salarié et du rôle social, familial et économique des 16 millions de retraités. Les retraités ont du temps libre, il est vrai. Mais un rapport du COR (13^e rapport 2015) établissait que les retraités apportent, en temps, près de 40 % de l'aide apportée par l'ensemble de la population à d'autres ménages. Ils sont aussi très investis dans le mouvement associatif et politique, particulièrement au niveau municipal, dans le cadre de l'intérêt général de la Nation. Les retraités continuent ainsi de contribuer à la création de richesses « *dont la valorisation économique pourrait représenter jusqu'à l'équivalent de 1,2 % du PIB* », estime le COR.

Enfin, nos organisations sont très sensibles aux questions liées à la fin de vie et au maintien de l'autonomie et à la compensation de la perte de celle-ci. Que le choix d'un maintien à domicile ou de l'accueil en établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) relève des personnes et de leur famille, nous ne le contestons pas : encore faut-il que ce choix puisse se faire librement, sans être dicté par des considérations purement économiques et budgétaires. Le fait que la partie « Établissements d'accueil » ait été retirée de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement aura des conséquences dans l'avenir quand on sait qu'il nous faudra 540 000 places supplémentaires d'ici 2040 selon une étude du CREDOC.

Aussi, Monsieur le Président, souhaitons-nous évoquer quelques-unes de nos revendications, en les accompagnant de demande d'éclaircissements sur certains points de votre programme.

- ▶ **Reconnaître la place des retraité-e-s** c'est créer un lieu permettant le dialogue et la concertation avec les organisations syndicales de retraités.
- ▶ **Nous rappelons que les retraites et pensions n'ont pas été réellement revalorisées** depuis 4 ans et plus. Ceci questionne sur l'intention réelle des pouvoirs publics en matière de pouvoir d'achat des retraités.

Vos propositions entraîneraient une baisse des pensions pour tous les salariés retraités et qui affecterait principalement les femmes puisque celles-ci cotisent moins que les hommes en raison des inégalités de salaires dont elles sont victimes durant leur carrière.

Diminuer le financement des retraites alors que les évolutions démographiques attestent d'une augmentation du nombre de retraités, cela signifie sans ambiguïté la baisse des pensions.

- ▶ ***Nous demandons, la revalorisation des pensions au 1^{er} octobre 2017 et le retour au 1^{er} janvier de chaque année ainsi que le rattrapage du pouvoir d'achat perdu.***
- ▶ **Les organismes officiels comme le COR et le Comité de suivi des retraites ont confirmé le caractère inéluctable de la baisse du pouvoir d'achat** des retraités si rien n'est fait.
- ▶ ***Nous demandons l'indexation des retraites et pensions sur l'augmentation du salaire annuel moyen et non plus sur l'inflation, ce qui a conduit à accélérer le décrochage du pouvoir d'achat des retraités.***

► **Monsieur le Président, nous souhaitons exprimer notre désaccord sur la proposition consistant à augmenter, pour 60 % de retraités, de 1,7 point la CSG, qui est un impôt,** pour compenser les baisses de cotisations salariales. C'est, si l'on comprend bien, en prenant dans la poche des retraités que l'on pourrait redonner du pouvoir d'achat aux actifs. C'est oublier que les personnes en retraite depuis plusieurs années ont subi une baisse des revenus, sous le double effet du gel des pensions et de l'augmentation de leur fiscalité spécifique.

Ajouter 1,7 % de contribution sociale généralisée aux 0,3 % de la CASA, à la suppression de la 1/2 part et à la fin de l'exonération des majorations familiales va faire bondir encore une fois la pression fiscale sur les retraités, à rebours de la promesse de protection de leur pouvoir d'achat. C'est ignorer que les retraités contribuent largement, quand ils le peuvent, aux dépenses de leurs enfants et petits-enfants et que les priver d'une partie de leur pension n'améliorera pas leur situation. C'est négliger aussi que la CSG, contrairement aux cotisations, n'ouvre aucun droit en contrepartie. Enfin, c'est négliger que cet impôt est largement supporté par les salarié-e-s, actifs ou non, sachant que depuis la mise en place de la CSG en 1991, la part de la cotisation dans le financement de la sécurité sociale est passée de 86,8 % à 67,3 % alors que la part de l'impôt incluant la CSG est passée de 4,9 % à 28,6 %. Et rappelons qu'en plus, au 1^{er} janvier 2015, 400 000 retraités assujettis au taux réduit de 3,8 % de la CSG ont été alignés au taux de 6,6 % et pour ces retraités se rajouteront les 1,7 % de CSG.

La suppression partielle de la taxe d'habitation pour les couples percevant moins de 3 800€ mensuels ne nous paraît pas une bonne mesure, d'une part parce que la taxe reste profondément inégalitaire selon les communes et les quartiers d'habitation, d'autre part car elle risque de porter atteinte aux capacités des localités pour investir et développer les services publics. Nous préférons une juste taxe d'habitation basée sur la valeur locative actuelle (et non celle de 1970), tout en maintenant les exonérations actuelles.

S'agissant de l'aide à l'autonomie, nos organisations considèrent que les pouvoirs publics doivent permettre le libre choix pour les personnes et leur entourage. Actuellement, le manque de structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes est avéré, de même que l'insuffisance du financement du secteur et de la valorisation des professions médico-sociales. D'autre part, il est scandaleux de faire supporter aux familles le financement de la perte d'autonomie notamment par la vente du patrimoine lorsqu'il existe et de privilégier le recours à l'assurance privée individuelle.

Ceci limite donc sévèrement le choix de l'accueil institutionnel. Quant aux services à domicile, le financement laisse également à désirer du fait de la faiblesse de l'APA, alors même que le secteur est – **vous le soulignez à juste titre** – un réservoir potentiel d'emplois.

► **Nos organisations considèrent que l'aide à l'autonomie devrait être prise en charge par la Sécurité sociale, par une extension du domaine de l'assurance-maladie.** Et elles revendiquent un nouveau modèle économique du secteur basé sur les principes du service public.

En matière de santé, pour les soins essentiels nous voulons que la prise en charge soit réalisée dans le cadre de la Sécurité Sociale. Nous craignons que « ces risques essentiels » ne soient pris en charge que par les mutuelles. De trop nombreux retraités sont dans l'impossibilité de se payer une mutuelle.

Voici, Monsieur le Président, nos premières réactions à la lecture de votre courrier du 18 avril. Nous sommes naturellement à votre disposition pour débattre plus en détail de la situation des retraités, en remarquant d'ailleurs, que le « **R** » du mot « **retraité** » a disparu du titre des institutions intéressées à notre situation : HCFEA au lieu du CNRPA, CDCA au lieu des CODERPA, ... signe sans doute de l'importance qu'on ne prête plus à ceux qui représentent pourtant 25 % de la population.

En espérant que ces observations retiennent votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

François Thiéry-Cherrier (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 128 avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin cedex)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 144 boulevard de la Villette, 75019 Paris)

Michel Salingue (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Jacques Sanchez (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil) »

